



Il existe des plages qui autorisent la présence de chiens avec ou sans laisse ou à des heures précises.

© Michael-Jung / Fotolia

Jamais sans mon chien



Le passeport animalier est devenu obligatoire depuis 2004.

Vacances, j'oublie tout... mais pas mon toutou ni mon minou. Avec 61,6 millions d'animaux de compagnie, les Français battent les records européens. Plus d'un foyer sur deux possède un chien, un chat, un rongeur ou un poisson rouge (36,4 millions !). Les chats (10,7 millions) et les chiens (7,8 millions) sont les plus fidèles compagnons. Sauf qu'évidemment on ne peut pas les emmener partout. Voyager avec un animal compli-

que le choix de la destination et du mode de vacances. Les trajets en train comme en avion doivent s'anticiper (réservations et billets spéciaux) et à l'arrivée tous les établissements ne sont pas pet friendly. Hôtellerie de plein air et résidences sont assez accueillantes (à condition de respecter certaines règles : tenue en laisse et certificat de vaccination contre la rage et de bonne santé établi depuis moins de 3 mois) mais un supplément à la semaine peut être réclamé (de 30 à 50 €). À l'étranger, les conditions particulières et générales de vente des TO sont claires : « en règle générale, les animaux ne sont pas admis dans les voyages organisés et l'accès aux hôtels et aux restaurants leur est souvent interdit ». Il peut y avoir tolérance pour les chats et chiens de moins de 5 kg (acceptés, sauf dans les parties communes) comme dans certains Framissima. Leur présence doit être obligatoirement signalée à l'inscription. À tous ceux que cela découragerait, il faut signaler qu'au-delà du système D, les modes de garde se sont multipliés : formules « de dog ou cat sitting », gardes alternées entre internautes ([animal-fute.com](http://www.animal-fute.com)) et même hôtel animé (doggy jog, doggy rando, doggy vélo... !) pour chien VIP, mais là c'est du très haut de gamme !

Pascale Filiâtre



30 Millions d'Amis propose une carte interactive riche en informations.

Les trajets en train comme en avion doivent s'anticiper (réservations et billets spéciaux).

© Lusoimages / Fotolia

Actus PRODUITS

DU CÔTÉ DES PROS...

► Animaux à la playa

La fondation **30 Millions d'Amis** propose une carte interactive des plages autorisées aux chiens en laisse, en liberté ou à des heures précises. Y figurent aussi les hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes qui acceptent les chiens.

www.30millionsdamis.fr

La **FFCC** (Fédération Française de camping caravanning) édite un guide répertoriant tous les terrains en France où les animaux sont admis.

www.ffcc.fr

► Passeport européen

Depuis le 1^{er} octobre 2004, tout chien, chat ou furet voyageant dans l'UE avec son propriétaire doit être identifié, vacciné contre la rage et être en possession d'un **passeport européen** fourni et rempli par un vétérinaire.

► Pet friendly

Novasol référence appartements et maison de vacances acceptant les animaux.

www.novasol-vacances.fr

Entre particuliers, la loi a changé et autorise désormais les propriétaires des locations meublées saisonnières de tourisme à interdire la présence d'un chien ou d'un chat ou de tout autre animal domestique.

► Quatre pattes

Actual Dogs, le premier palace canin labellisé « 4 pattes » a ouvert à Vincennes (94). Tarifs selon prestations et animations.

<http://actueldogs.com/>

► À lire



Le Petit Futé édite la 2^e édition de **Vacances avec ou sans son animal** de 2012-2013 - Collection Thématiques - à 13,95 €. www.petitfute.com